

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL - PATRIE

.....  
RÉGION DU CENTRE

.....  
DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

.....  
COMMUNE D'ESSE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND

.....  
CENTER REGION

.....  
MEFOU ET AFAMBA DIVISION

.....  
ESSE COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE MANAGEMENT  
OF PUBLIC CONTRACT

COMMUNIQUE N°007/C/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JUIN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR  
L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

Le Maire de la Commune d'Esse,  
(Autorité Contractante)

COMMUNIQUE :  
Par DECISION MUNICIPALE N°007/DM/C-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 10 Août 2026

Article 1<sup>er</sup> : Le Marché objet de l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°005/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JUIN 2026 susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

| Soumissionnaire | Téléphone                       | Boite postale    | Operations                                                                                               | Montant lu de l'offre TTC en FCFA | Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA | Délai d'Exécution                        | Observations                     |
|-----------------|---------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| LA GIRONDE SARL | 679 02 41 70 /<br>697 61 33 23; | 34297<br>YAOUNDE | EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE | 79 999 000                        | 79 999 000                             | Quatre-vingt-dix jours (90) calendaires. | Offre conforme pour l'essentiel; |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter au plus tard dans les sept (07) jours suivant la publication du présent communiqué, à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune d'Esse, pour l'établissement dudit Marché.

Article 2 : Le présent Communiqué sera enregistré et publié partout ou besoin sera. /-

Ampliations :

- FEICOMCE;
- PREFET/MAF;
- DDMINERAT/MAF;
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE DE L'ETAT/MAF;
- DDMIN/MAF/MAF;
- ATTRIBUTAIRE;
- SIGAMP/ESSE;
- ARMP/DE;
- Archives - Chrono.

Esse, le 10 Août 2026  
Le Maire  
(Autorité Contractante)

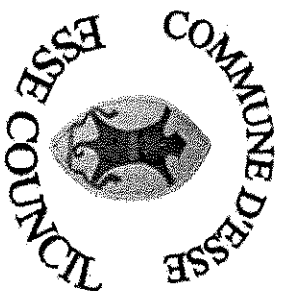
Ingénieur Informaticien  
Comptable Matières

BP.01 ESSE

E-mail : mairideesse@gmail.com

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL-PATRIE  
RÉGION DU CENTRE  
DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA  
COMMUNE D'ESSE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE -WORK - FATHERLAND  
CENTER REGION  
MEFOU ET AFAMBA DIVISION  
ESSE COUNCIL  
INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE MANAGEMENT  
OF PUBLIC CONTRACT

DECISION MUNICIPALE N°007/D/M/C.ESSE/SG/SIGAMP/2026  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.  
OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/COM-ESSE/SG/SIGAMP/2026 DU 26 JUN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE).

Le Maire de la Commune d'Esse,  
Autorité Contractante.

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de **Monsieur KIN-NOU NANA Thierry**, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet de la Mefou et Afamba ;
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu l'arrêté n° 537 du 21 Août 1962 portant création de la Commune d'Esse;
- Vu l'arrêté n°00197/AMINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du **Maire et de ses Adjoint** à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI 31/12/2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
- Vu la décision n°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la Décision municipale N°003/D/M/C.ESSE/SG/SIGAMP/2025 du 13 FEVRIER 2025 Constatant la Composition de la Commission Interne de la Passation de Marchés auprès de la Commune d'Esse ;
- Vu la Décision Municipale N°0029/D/COM-ESSE/CAB du 18/09/2020 portant désignation d'un secrétaire Ad Hoc dans la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;
- Vu la décision Municipale N°0004/D/COM-ESSE/M/SG/SAG/2021 du 18/02/2021 portant désignation d'un Représentant du Maire, Maire d'Ouvrage à la commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'Esse ;

Vu la Décision N°000119/CAB/MINMAP du 26/03/2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés Publics placés auprès de certaines Communes et Communes d'Arrondissement.

Vu la Note de service N°000002/NS/JOS/SP du 12 FEVRIER 2025 portant désignation des Représentants de la Tutelle au sein des commissions internes de passation des marchés placées auprès des Communes du Département de la Méfou et Afamba ;

Vu la Note de service N°0000130/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/ND du 07 FEVRIER 2024 portant désignation des Représentants du Ministère des Finances au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissement ;

Vu la Note de service N°00054/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes dans la région du Centre ;

Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/COM-ESSE/SGSIGAMP/2026 DU 26 JUN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE;

Vu Le rapport de la SCAO du 03 Août 2026 ;

Vu le Procès-Verbal N°012/PV/COM-ESSE/SGSIGAMP/SG DU 07 Août 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse ;

Vu le Communiqué Radio Presse N°00016/CRP/MINMAP/CAB du 26 Mars 2024 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics. ;

Vu le Budget communal de l'exercice 2026 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : L'établissement ci-après désigné est attributaire du Marché relatif à de L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N°005/AONO/COM-ESSE/SGSIGAMP/2026 DU 26 JUN 2026 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

| Soumissionnaire | Téléphone                    | Boite postale | Operations                                                                                               | Montant lu de l'offre TTC en FCFA | Montant corrigé de l'offre TTC en FCFA | Délai d'Exécution                        | Observations                     |
|-----------------|------------------------------|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| LA GIRONDE SARL | 679 02 41 70 / 697 61 33 23; | 34297 YAOUNDE | EQUIPEMENT DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE | 79 999 000                        | 79 999 000                             | Quatre-vingt-dix jours (90) calendaires. | Offre conforme pour l'essentiel; |

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

- FELCOMICE;
- PREFET/MAF;
- DDMINEPAT/MAF;
- CHEF SERVICE DU PATRIMOINE DE L'ETAT/MAF;
- DDMINMAP/MAF;
- ATTRIBUTAIRE;
- SIGAMP/ESSE;
- ARMPYDE;
- Archives – Chrono.

Esse, le 10 Août 2026  
Le Maire  
(Autorité Contractante)

Ingénieur Informaticien  
Compable - Matières